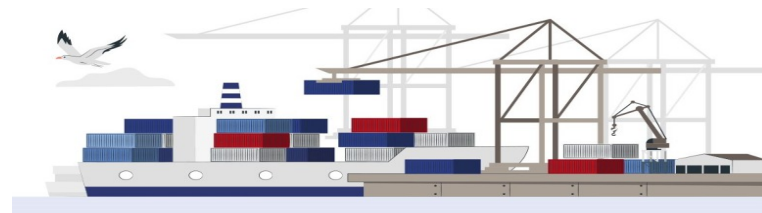


43^e rencontre thématique PIVER Hauts-de-France :
« Brexit : Constats et conséquences en région Hauts-de-France »
L'action douanière au coeur du Brexit

Sommaire



1. Schémas de dédouanement adaptés aux particularités du flux trans-Manche

- Schéma général import
- Schéma frontière numérique import
- Schéma général export
- Schéma frontière numérique export

2. Réussir son passage frontalier :

- Anticiper
- Appairer
- Valider

3. Profiter de l'accord de commerce UE-RU : la nécessaire maîtrise de la notion douanière d'origine

- Distinguer les 2 notions d'origine
- S'assurer de la nomenclature
- Vérifier l'intérêt de recourir à l'accord
- Solliciter et justifier une origine préférentielle

Un trafic trans-Manche exceptionnel

Une zone stratégique
pour l'ensemble
de l'Europe

Près de 5 millions de poids-lourds traversent chaque année la Manche/Mer du Nord
Plus de 80% des flux entre l'Europe et le Royaume-Uni passent par quelques points frontières

Des temps de
traversée courts

Environ 35 minutes au tunnel sous la manche
Environ 1h30-2h sur les port de Calais / Dunkerque

Des infrastructures
conçues pour
favoriser la rapidité
du transport

Des modèles économiques reposant sur la rapidité et la fluidité du trafic, au tunnel sous la Manche comme dans les ports d'accueil des ferries assurant les liaisons maritimes trans-Manche.

Le référendum britannique de 2016 : une décision inédite de sortie de l'UE

La préparation du rétablissement de la frontière

Accompagner
la préparation
des entreprises

Dès 2019 la douane a informé les opérateurs des conséquences douanières du Brexit, par Des : réunions publiques – webinaires – entretiens individuels - édition de flyers en plusieurs langues – pages dédiées + vidéos sur le site douane.gouv.fr

Réaménager
l'espace des
points frontaliers

Exemple de Calais et Dunkerque :
Création de **bureaux de douanes et de centres d'inspections sanitaires et phytosanitaires** avec parkings sur les 3 sites : eurotunnel + terminal de Calais + terminal ferry de Loon-Plage
Des bureaux **ouverts H24 7J/7** pour s'adapter au trafic existant

L'adaptation des
acteurs du
transport
international

Les représentants en douane, transporteurs, professionnels de la logistique ont développé dans toute l'UE (et à Calais / Dunkerque naturellement), une offre commerciale pour répondre aux besoins des entreprises ayant des échanges avec le RU.

Une frontière rétablie entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

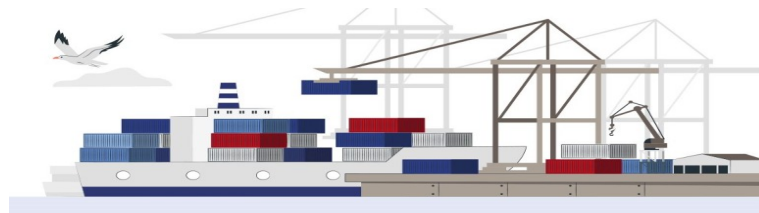
- Formalités sûreté / sécurité
- Formalités / contrôles douaniers d'importation et d'exportation
- Paiement de droits et taxes
- Formalités / contrôles sanitaires et phytosanitaires



Rétablissement complet
formalités / contrôles
le 1^{er} janvier 2021
aux frontières de l'UE



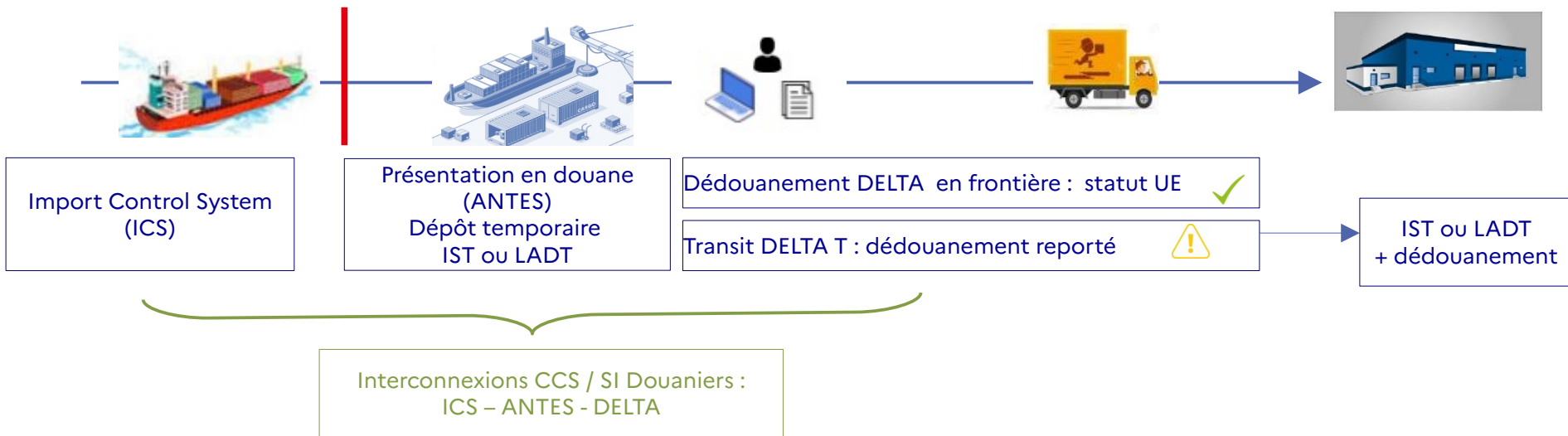
Rétablissement progressif côté RU
depuis le 1^{er} janvier 2021



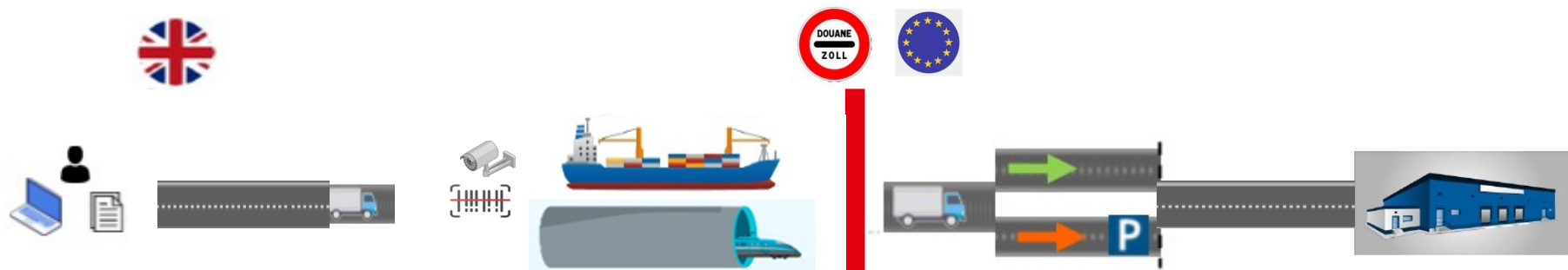
1. Des schémas de dédouanement adaptés aux particularités du flux trans-Manche

IMPORTATION dans l'Union Européenne

Schéma général



IMPORTATION dans l'Union Européenne Particularités du flux trans-Manche



Interconnexions SI Brexit / SI Douaniers :
ICS – DELTA

80 % du trafic trans-Manche
est couvert par
une déclaration de **transit**

EXPORTATION dans l'Union Européenne

Particularités du flux trans-Manche



Déclaration d'exportation
DELTA
= ECS en cours de sortie ⚠

ECS
(Export Accompanying Document)

ECS
Sortie confirmée ✓

Interconnexions SI du port ou de l'aéroport « CCS » / SI Douaniers :
DELTA ECS

EXPORTATION de l'Union Européenne Particularités du flux trans-Manche

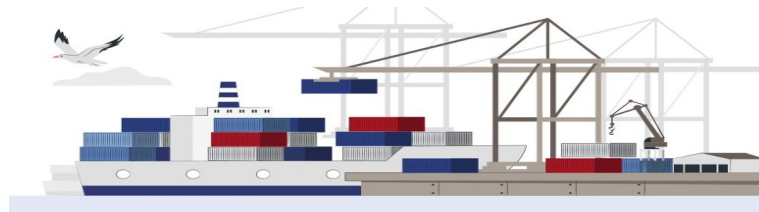


Déclaration d'exportation
DELTA
= ECS en cours de sortie ⚠

ECS
(Export Accompanying Document)

ECS
Sortie confirmée ✓

Interconnexions SI Brexit / SI Douaniers :
DELTA ECS



2. Réussir son passage frontalier : anticiper – appairer - valider

Anticiper

Depuis le Brexit un transport UE-RU nécessite le franchissement
de 2 frontières, l'une côté UE, l'autre côté RU.
Une opération à l'international cela se prépare.

- **Incoterm de vente** : un dialogue fournisseur / client

- **Préparer le dédouanement en amont** : qui détient les informations / quels documents sont nécessaires / où arrive la marchandise / à qui transmettre les infos et quand ?





- **Vérifier que tous les acteurs connaissent leur rôle** :
 - le chauffeur (détention des documents à présenter à l'appairage)
 - le déclarant en douane (valider – être joignable lors du passage frontière)
 - le commis (être présent – informer le déclarant en douane – orienter le chauffeur)

Appairer = scanner le bon document



BREXIT

What TO SCAN and what NOT TO SCAN to enter France

TO SCAN

-  **IMPORT DECLARATION**
-  **COMMON TRANSIT ACCOMPANYING DOCUMENT**
-  **EU TRANSIT ACCOMPANYING DOCUMENT**
-  **LOGISTICS ENVELOPE**

NOT TO SCAN

-  **UK EXPORT DECLARATION**
-  **SAFETY AND SECURITY DOCUMENT**

Pour sécuriser l'appairage : l'enveloppe logistique

Saisissez les numéros
de vos déclarations
ou scannez le code
barre de toutes vos
déclarations

The screenshot shows the 'Créer une enveloppe' (Create a package) interface. At the top, there is a navigation bar with 'Enveloppe', 'Accueil', 'Créer une enveloppe', 'Rechercher une enveloppe', and 'Français'. The main heading is 'CRÉER UNE ENVELOPPE'. Below it, a text block explains: 'Créer une enveloppe de déclarations qui seront transportées dans une même unité de transport (camion, remorque, etc...). Lors de l'enregistrement de l'unité de transport, le chauffeur pourra présenter le code-barres de cette enveloppe et n'aura pas à présenter l'ensemble des déclarations.' Underneath, there is a section titled 'Déclarations' with a search input field labeled 'MRN ou numéro de déclaratic'. Below the search field are three buttons: '+ Ajouter une déclaration' (green), 'Scanner un code-barres' (dark blue), and 'Enregistrer' (green).

L'enveloppe logistique vous permet de :



GAGNER
du temps



SÉCURISER
vos flux



PROTÉGER
vos informations sensibles

Valider la déclaration pendant la traversée et respecter la file d'orientation

La déclaration (de dédouanement ou de transit de l'Union) anticipée doit être validée pendant la traversée.

NB : une déclaration de transit commun créée dans le système britannique n'a pas besoin d'être validée : notification de passage automatique.

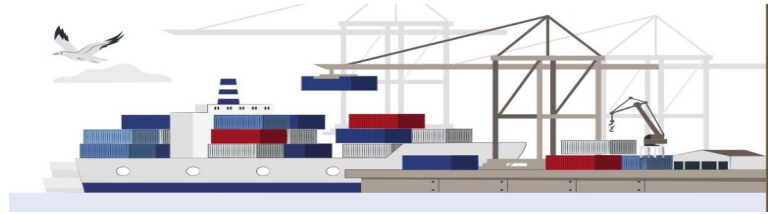
- si prestataire de connexion aux téléservices douaniers : possible automaticité de la validation
- marchandises SPS : validation après contrôles sanitaires



Poursuite du transport sans arrêt au bureau de douane



Présentation au bureau de douane obligatoire



3. Profiter de l'accord de commerce UE-RU : la nécessaire maîtrise de la notion douanière d'origine

Il existe deux types d'origine : l'origine préférentielle de l'origine non préférentielle :



Origine non
préférentielle

Origine de droit commun
« Nationalité » de la marchandise

Toutes les marchandises ont **obligatoirement** une
origine non préférentielle
origine ≠ statut ≠ provenance

Enjeux multiples

Droits de douane, mesures de politique commerciale,
statistiques du commerce extérieur, marquage



Origine
préférentielle

Origine « bonus »

Uniquement en cas d'accord commercial
signé par l'UE

Enjeu unique

Réduction/exemption des droits de douane
→ sur présentation d'une preuve d'origine à l'importation

≠

Pour déterminer l'origine préférentielle d'un produit, deux options :

1. Produit obtenu à partir de matières originaires d'un seul pays, il est « **entièrement obtenu** »
2. Produit obtenu à partir de matières originaires de plusieurs pays :
 - il doit subir une **transformation suffisante** dans un pays pour être considéré comme originaire de ce pays ;
 - la règle de transformation des matières non-originaires est précisé **dans chaque accord et par nomenclature de produit.**

Bon à savoir : en cas de doute la douane peut délivrer gratuitement un **Renseignement Contraignant sur l'Origine RCO.**

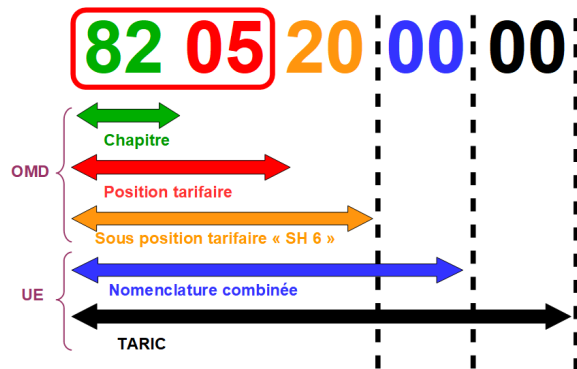
Un service expert situé à Clermont-Ferrand concentre les demandes.
Mail : somif-rco@douane.finances.gouv.fr

Un pré-requis : s'assurer de la nomenclature douanière du produit

→ Le produit :

Il est indispensable de connaître les notions de « **chapitre** » / « **position** » / « **sous-position** ».

Exemple : code douanier d'un marteau



Bon à savoir : en cas de doute la douane peut délivrer gratuitement un **Renseignement Tarifaire Contraignant RTC**.

Un service expert situé à Metz concentre les demandes.
La demande est déposée sur douane.gouv.fr – « service en ligne EBTI »



douane.gouv.fr

Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects

Il est également nécessaire de connaître le **processus de fabrication** : étapes de fabrication / SH6 et prix des composants / pays concernés par le processus de production / prix départ usine du produit fini

S'assurer qu'il y a un intérêt à recourir à l'accord : Access2Markets

Les **préférences tarifaires dépendent des accords** négociés par l'UE. Pour savoir si un produit est éligible à une préférence tarifaire et peut donc bénéficier d'un taux de douane réduit, voire nul, il faut :

1) **Vérifier qu'un accord existe** entre l'UE et l'éventuel partenaire commercial

⇒ la **liste des accords en vigueur** est consultable sur le site internet de la DGDDI :

<https://www.douane.gouv.fr/fiche/liste-des-accords-et-preferences-unilaterales-de-lunion-europeenne>

2) **Vérifier le taux de droit de douane en vigueur** à l'importation dans l'UE ou à l'exportations dans le pays de destination

⇒ **l'outil européen Access2Markets** permet d'estimer les droits de douane exigibles

<https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/home>



↔ Exporter vers des pays non membres de l'UE

Résultats pour le code produit 8205.20 de France à Royaume-Uni

Droits de douane

Droits de douane dans une position

Règles d'origine ▼

L'outil d'évaluation des règles d'origine (ROSA)

Documents relatifs à l'origine et vérification de l'origine

Règles d'origine concernant d'autres accords

Taxes

Procédures et formalités

Droits de douane

dernière mise à jour: 15 novembre 2024

MFN **Taux applicable à la nation la plus favorisée** **2%**

Droit de douane applicable aux 234 pays et territoires

EU **Taux préférentiel de l'UE** **0%**

Droit de douane applicable aux 27 pays et territoires

Bénéficiaire de droits de douane réduits dans le cadre de l'accord UE – RU : → solliciter la préférence et justifier l'origine

Option 1 : « Déclaration d'origine »

L'EXPORTATEUR établit une
déclaration d'origine sur un
document commercial à
présenter lors du dédouanement
import.

Statut d'**exportateur enregistré dans REX**
(EE) si la valeur excède 6 000 €)

En cas de contrôle :
coopération administrative douanière
(consultation du pays d'exportation)

OU

Option 2 : « Connaissance de l'importateur »

L'IMPORTATEUR a une
connaissance de l'origine.

Pas de document spécifique
à transmettre lors du
dédouanement

En cas de contrôle :
L'importateur doit fournir tous les
justificatifs adéquats



Merci de votre attention Avez-vous des questions ?

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?
Cellule conseil aux entreprises
du Pôle d'Action Économique :

pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr